

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-187
Occupation du domaine public
Rue des Fossés

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande par laquelle La Poste sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de travaux effectués sur leur site,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de réfection du mur d'enceinte, l'entreprise METACHAUD est autorisée à installer un échafaudage du 7 au 9 rue des Fossés, du 22 septembre au 17 octobre 2025

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, les piétons devront emprunter le trottoir opposé et le stationnement sera interdit du 7 au 9 rue des Fossés pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise METACHAUD, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : La Poste, l'entreprise METACHAUD, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.